

Etat de la connaissance de la biodiversité sur la commune de Livry-Gargan

Depuis sa création, le Département de la Seine-Saint-Denis a mobilisé ses moyens et fédéré les énergies de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et scientifiques autour d'un projet de reconquête de la nature en ville. Ces efforts ont été reconnus en avril 2006 par l'Union européenne et l'Etat français, qui ont mesuré, au travers de cette démarche volontariste, l'importance de la biodiversité en milieu urbain en classant quinze entités vertes et naturelles de la Seine-Saint-Denis en site Natura 2000.

En plus de ces espaces préservés, les zones urbaines hébergent une biodiversité non négligeable. La présence de la nature en ville joue un rôle bénéfique sur l'environnement global de la ville et donc sur la qualité de vie des habitants : atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain, piégeage de dioxyde de carbone, diminution des pollutions, limitation du ruissellement des eaux de pluie...

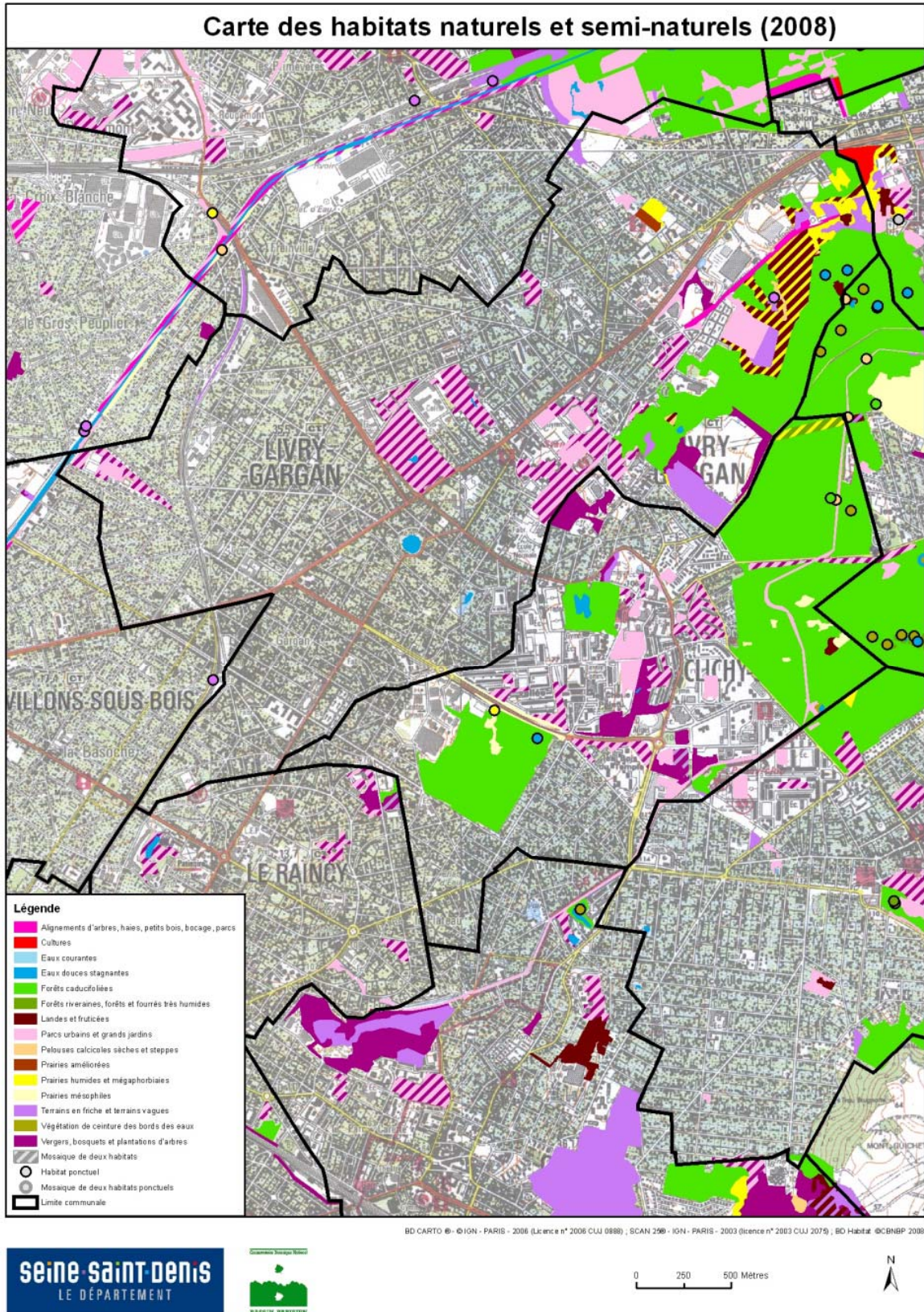
L'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine a le plaisir de vous présenter un état des lieux de la biodiversité sur le territoire de la commune de Livry-Gargan. Cette fiche vous présente les données relatives aux espèces observées de plantes, oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens, mammifères et champignons afin de vous permettre d'évaluer les potentialités et les enjeux sur votre territoire. Elle constitue un porter à connaissance pour des analyses plus complètes (réflexion sur la trame verte, prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement, analyses de bureaux d'études,).

Cet **état de connaissance** est **non exhaustif** et est enrichi au fur et à mesure des observations réalisées sur les communes. Il est en effet possible que d'autres espèces soient présentes en Seine-Saint-Denis sans que l'ODBU en ait eu connaissance. Dans ce sens, cette fiche ne peut se substituer à des inventaires à réaliser dans le cadre de projets d'aménagement (étude d'impact, étude d'incidence...).

A ce titre, nous vous invitons à nous faire part de toute information naturaliste pouvant alimenter la base de données de l'Observatoire et améliorer notre connaissance de la biodiversité en Seine-Saint-Denis.

Sommaire

I. Notice d'explication	5
1. Généralités sur les données	5
2. Explications relatives au porter à connaissance sur la biodiversité réalisé par l'ODBU ...	5
3. Explications relatives à l'état des lieux de la biodiversité par commune en Seine-Saint-Denis	6
II. Etat des lieux de la biodiversité sur le territoire de Livry-Gargan	7
1. Espèces présentes.....	7
Les listes exhaustives des données d'observation et des espèces présentes pour la commune figurent dans un tableau Excel consultable sur le site internet Web Communes du Département, sur la page dédiée à Livry-Gargan.	8
2. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel.....	9
3. Habitats naturels et semis-naturels.....	11



4. Analyse par grand type de milieux	12
5. Enjeux de préservation de la biodiversité	13
	15

Etat de la connaissance de la biodiversité – Livry-Gargan – mars 2011
 Département de la Seine-Saint-Denis – Direction des Espaces Verts
 Référent : odbu@cg93.fr, 01 43 93 69 61

6. Analyses de l'occupation du sol.....	19
Annexe :	23
Présentation de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine	23

Données des espèces présentes sur la commune :

Un fichier Excel des données des espèces présentes sur la commune est consultable sur le site internet [Web Communes](#)¹ du Département, sur la [page dédiée à Livry-Gargan](#).

Contacts

- Contact au sein de la Direction des Espaces Verts du Conseil général de la Seine-Saint-Denis : Maryline BARRÉ, médiatrice de l'ODBU (Tél. : 01 43 93 69 61 ; e-mail : mbarre@cg93.fr)
- L'ODBU dispose d'un contact au sein de la mairie de Livry-Gargan : Monique GOVET, Maire adjointe, (Tél. : 01 41 70 88 00 ; e-mail : courriermaire@ville-de-livry-gargan.fr)

¹ <http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr>

I. Notice d'explication

1. Généralités sur les données

Une donnée se définit par un assemblage d'au moins quatre informations : un observateur, une date, un lieu et le nom de l'espèce observée. Les données rassemblées dans la base de l'ODBU ont été validées par le Comité scientifique, ce qui garantit leur fiabilité et permet leur utilisation.

Exemple de donnée :

Localisation	Observateur	Groupe taxonomique	Nom latin	Nom français	Validation ODBU	Dernière année d'observation
Parc X	Mr Dupont	Flore	<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	OUI	2000

A ce jour (version septembre 2010), la base regroupe environ 200 000 données, dont 120 000 validées, postérieures à 1990, relatives à 2455 espèces de faune, de flore et de fonge, réparties comme suit :

	Flore*	Oiseaux	Reptiles et Amphibiens	Insectes	Mammifères	Champignons
Nombre d'observations	60 817	53 747	1164	2167	157	2244
Nombre d'espèces	1135	180	18	573	15	534

* Les données flore de la base de données de l'ODBU sont issues de la base de données *Flora* du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

2. Explications relatives au porter à connaissance sur la biodiversité réalisé par l'ODBU

L'ODBU a pour objectif de faire connaître la biodiversité présente en Seine-Saint-Denis et d'optimiser sa préservation. Il fournit ainsi des éléments de porter à connaissance comprenant des analyses et expertises contenant les éléments suivants :

- un état des lieux de la biodiversité pour chacune des 40 communes de Seine-Saint-Denis
- un état des lieux de la biodiversité pour les 14 principaux pôles verts du département : parcs départementaux Georges-Valbon, du Sausset, de la Haute-Ile, de L'Île-Saint-Denis, Jean Moulin-Les Guilands, de la Fosse Maussoin et de la Bergère, du Parc forestier de la Poudrerie ; forêt régionale de Bondy ; secteur Aulnoye-Bernouille ; base de loisirs de la Corniche des Forts ; parc du Plateau d'Avron ; parc des Beaumonts ; bois Saint-Martin.
- dans le cas de projets dont le périmètre ne correspond pas à celui des communes ou des pôles verts, il est possible de solliciter l'ODBU pour une extraction de données correspondant à la zone souhaitée (écrire à odbu@cg93.fr en stipulant l'objet de la demande)
- des fiches techniques contenant des conseils thématiques afin de préserver la biodiversité. Actuellement 2 fiches sont disponibles sur demande (écrire à odbu@cg93.fr) :
 - Liste des préconisations générales d'aménagement et de gestion pour prendre en compte la biodiversité
 - Liste des espèces de flore à ne pas planter

3. Explications relatives à l'état des lieux de la biodiversité par commune en Seine-Saint-Denis

Les données transmises et servant de base aux analyses sont uniquement des données validées par le Comité scientifique de l'ODBU et postérieures à 1990. De plus, afin de garantir la protection de certaines espèces sensibles, la précision de la localisation des espèces est limitée au nom de l'espace vert.

Le fichier annexe joint au présent état des lieux contient deux tableaux :

- L'ensemble des données présentes sur la commune, avec les informations suivantes :

Titre de la colonne	Signification
Observateur	Nom de la personne à l'origine de la donnée
Structure	Structure à laquelle appartient l'observateur
Jour	Date de l'observation
Mois	
Année	
Commune	Nom de la commune (au moins la moitié du polygone de localisation de l'observation est contenu dans la commune citée)
Espace vert	Nom de l'espace vert (au moins la moitié du polygone de localisation de l'observation est contenu dans l'espace vert cité)
Groupe taxonomique	Groupe auquel appartient l'espèce observée
Nom latin	Nom scientifique de l'espèce (issu du référentiel de l'Inventaire national du patrimoine naturel)
Nom français	Nom vernaculaire de l'espèce (issu du référentiel de l'Inventaire national du patrimoine naturel)
Enjeu de préservation pour l'ODBU	Voir explications dans la suite de ce document
Première protection	Liste des protections correspondante à l'espèce observée (l'ordre de citation de ces protections n'a pas d'importance). Les protections issues de traités internationaux ou ne concernant pas la Seine-Saint-Denis ne sont pas mentionnées.
Deuxième protection	
Troisième protection	
ZNIEFF	Caractère déterminant pour la création de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) : cela ne constitue pas une protection juridique mais témoigne plutôt du caractère patrimonial de l'espèce.

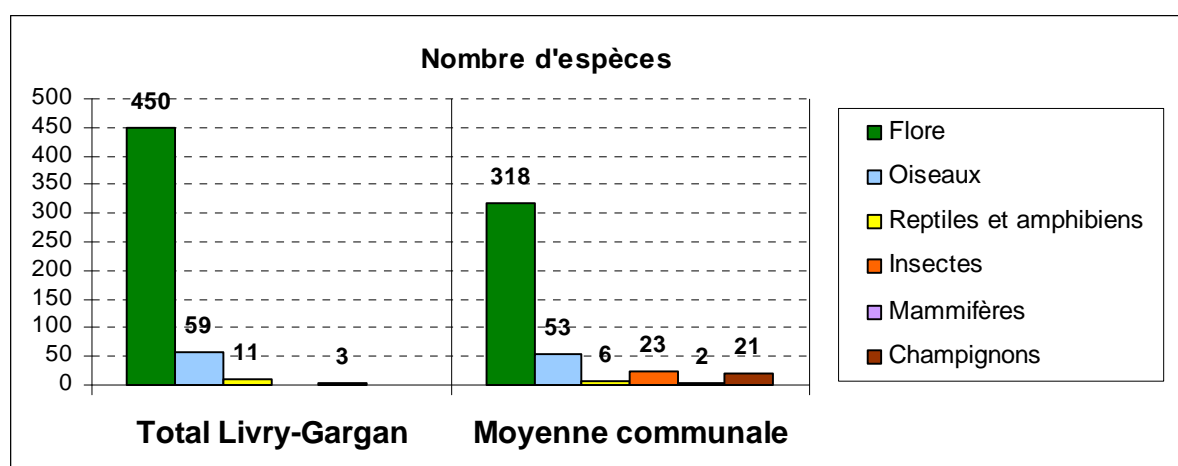
- La liste des espèces présentes sur la commune, avec les informations suivantes :

Titre de la colonne	Signification
Commune	Nom de la commune
Espace vert	Nom de l'espace vert
Groupe taxonomique	Groupe auquel appartient l'espèce observée
Nom latin	Nom scientifique de l'espèce
Nom français	Nom vernaculaire de l'espèce
Enjeu de préservation pour l'ODBU	Voir explications dans la suite de ce document
Première protection	Liste des protections correspondante à l'espèce observée
Deuxième protection	
Troisième protection	
ZNIEFF	Caractère déterminant pour la création de ZNIEFF
Dernière année d'observation	Dernière année à laquelle l'espèce a été observée sur le site cité

II. Etat des lieux de la biodiversité sur le territoire de Livry-Gargan

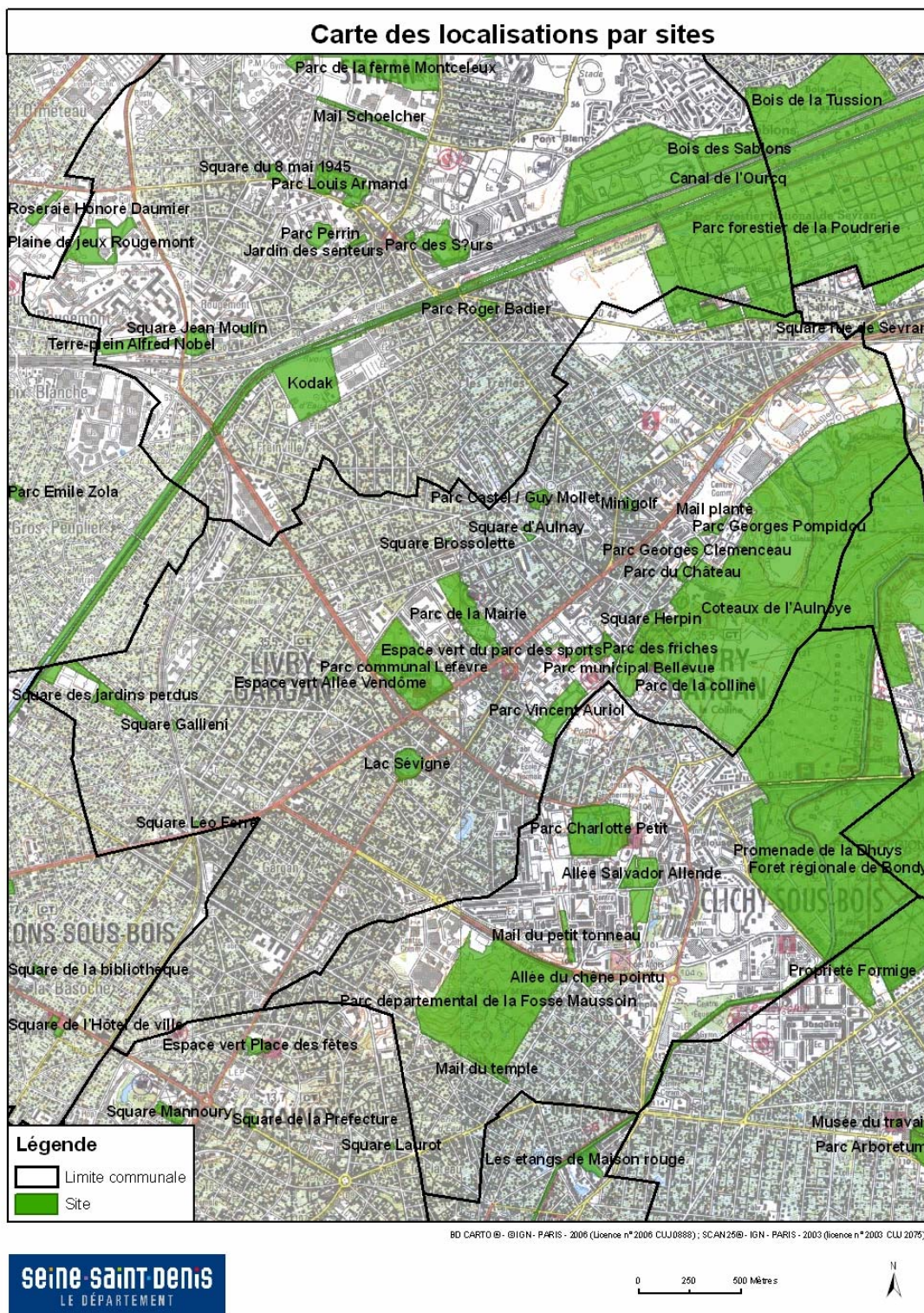
1. Espèces présentes

Les données suivantes présentent le nombre d'espèces sur la commune par groupe taxonomique, comparé à la moyenne du nombre d'espèces par commune en Seine-Saint-Denis. Le tableau comprend la déclinaison de ce nombre d'espèces par sites. Ces derniers sont localisés sur la carte ci-dessous. La mention « autres sites » correspond aux zones en milieux urbains qui ne sont pas cartographiés.



Localisation par sites	Flore	Oiseaux	Reptiles et amphibiens	Insectes	Mammifères	Champignons	Total
Coteaux de l'Aulnoye	329		9				338
Lac Sévigné	10						10
Parc communal Lefèvre	71	42			1		114
Parc de la colline	27						27
Parc de la Mairie	35	36			1		72
Parc des friches	124	43	3				170
Parc forestier de la Poudrerie	41		1				42
Parc Georges Pompidou	126				1		127
Parc municipal Bellevue	48	36			1		85
Parc Vincent Auriol	32	33					65
Square Herpin	33						33
Autres sites	221		11				232
Total Livry-Gargan	450	59	11		3		523
Moyenne communale	318	53	6	23	2	21	425
Total Département	1227	180	18	573	15	534	2547

Les listes exhaustives des données d'observation et des espèces présentes pour la commune figurent dans un tableau Excel consultable sur le site internet [Web Communes](http://www.webcommunes.fr)² du Département, sur la [page dédiée à Livry-Gargan](#).



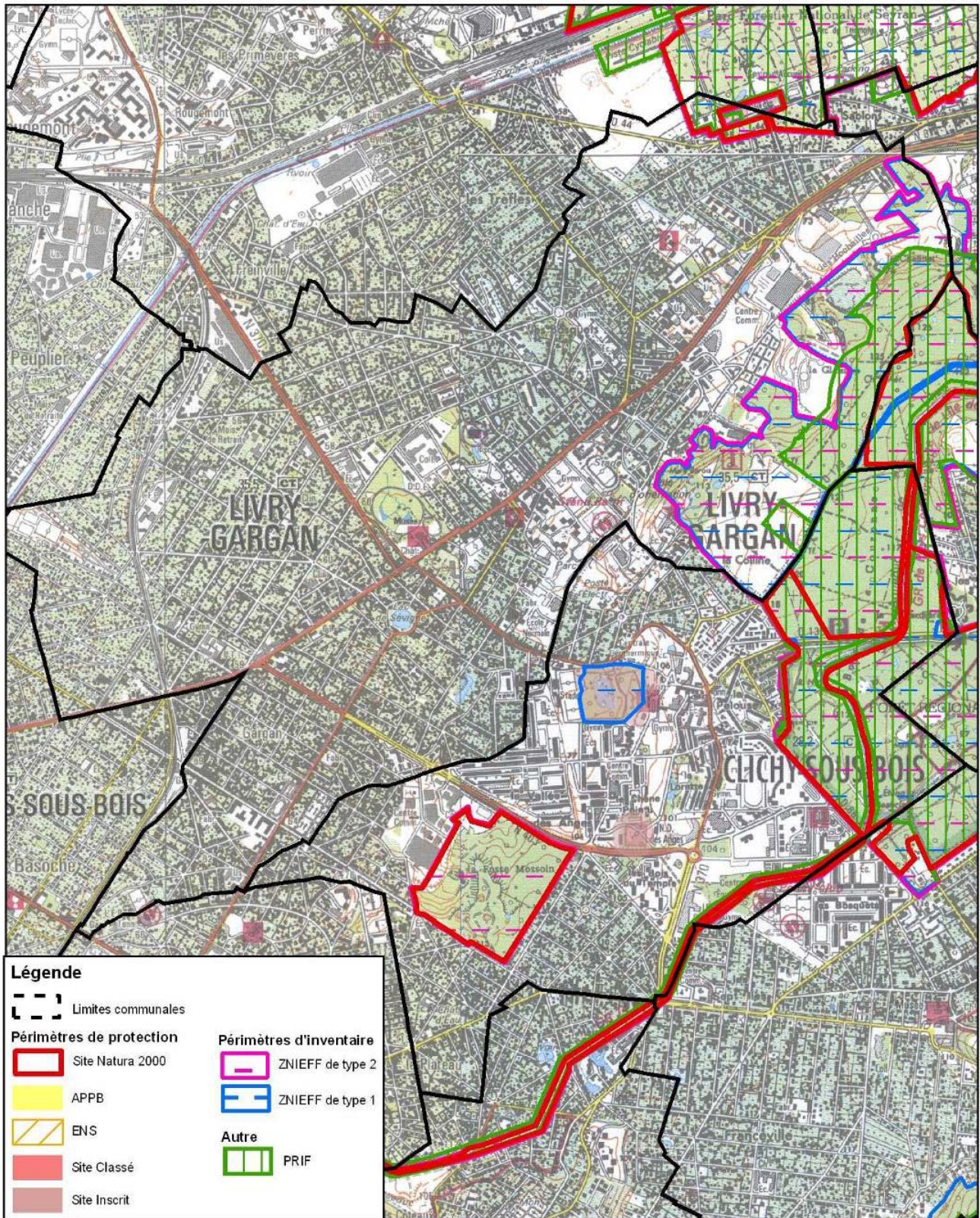
² <http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr>

2. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

Ces périmètres ont été recensés à partir des données du Département, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). La carte regroupe la totalité des périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel présents en Seine-Saint-Denis au niveau supra-communal. N'ont pas été pris en compte les Espaces boisés classés (EBC) et les Espaces paysagers à protéger (EPP) intégrés aux plans locaux d'urbanisme au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme.

Les périmètres de protection impliquent des conséquences réglementaires : site Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Espace naturel sensible (ENS), sites classés et inscrits. Les périmètres d'inventaire n'ont pas de valeur juridique directe mais incitent les porteurs de projets à une meilleure prise en compte du patrimoine naturel : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2. Les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) constituent une exception : ils ne protègent en rien les territoires délimités, mais indiquent les volontés de veille foncière/acquisition au titre de la protection des espaces naturels et agricoles de la Région Ile-de-France.

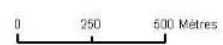
Carte des périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel



Légende

	Limites communales		Périmètres d'inventaire
	Site Natura 2000		ZNIEFF de type 2
	APPB		ZNIEFF de type 1
	ENS		Autre
	Site Classé		PRIF
	Site Inscrit		

BD CARTO © - © IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006-CLU 0588) ; Photosaïenne (InterAtlas 2003) ; Cities Revealed (InterAtlas) Licence 0393 Seine-Saint-Denis ; SDAN 296 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003-OUJ 2075) ; MOS 2003 - © IAU Ile-de-France ; Indice de végétalisation 2003 - © IAU Ile-de-France ; DIREN Ile-de-France - Bassin Seine-Normandie



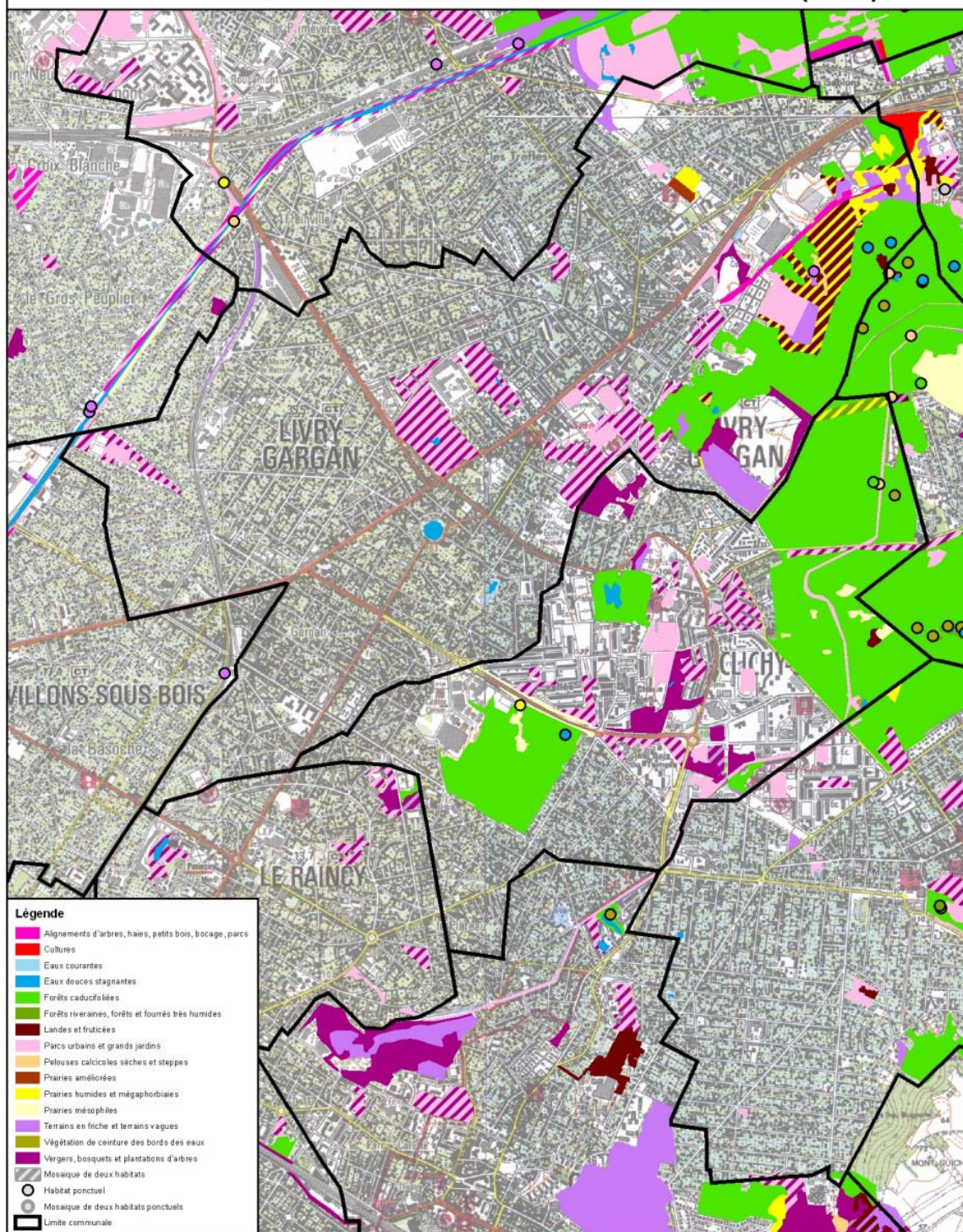
3. Habitats naturels et semis-naturels

La détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur révélateur des conditions écologiques d'un milieu. Aussi, à chaque fois qu'un territoire donné réuni les mêmes conditions environnementales, on y retrouve sensiblement le même ensemble de plantes ou groupement végétal.

Les habitats naturels et semi-naturels ont été déterminées par des inventaires effectués par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, à partir de la nomenclature phytosociologique et de la typologie Corine Biotopes (Source : base de données habitat – CBNBP – 2008). La cartographie a été réalisée sur les espaces naturels de plus de 600 m², ce qui explique qu'elle ne couvre pas l'ensemble du territoire. Au sein de ces espaces, les habitats de très petite taille sont représentés par des points, les autres sous forme de polygones. Lorsque deux habitats sont présents au même endroit, ils sont représentés sous la forme de deux habitats en mosaïque.

La publication de l'atlas des habitats naturels et semis-naturels de la Seine-Saint-Denis est prévue courant 2011.

Carte des habitats naturels et semi-naturels (2008)



BD CARTO © - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUJ 0888) ; SCAN 250 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CUJ 2075) ; BD-Habitat © CBNBP 2008



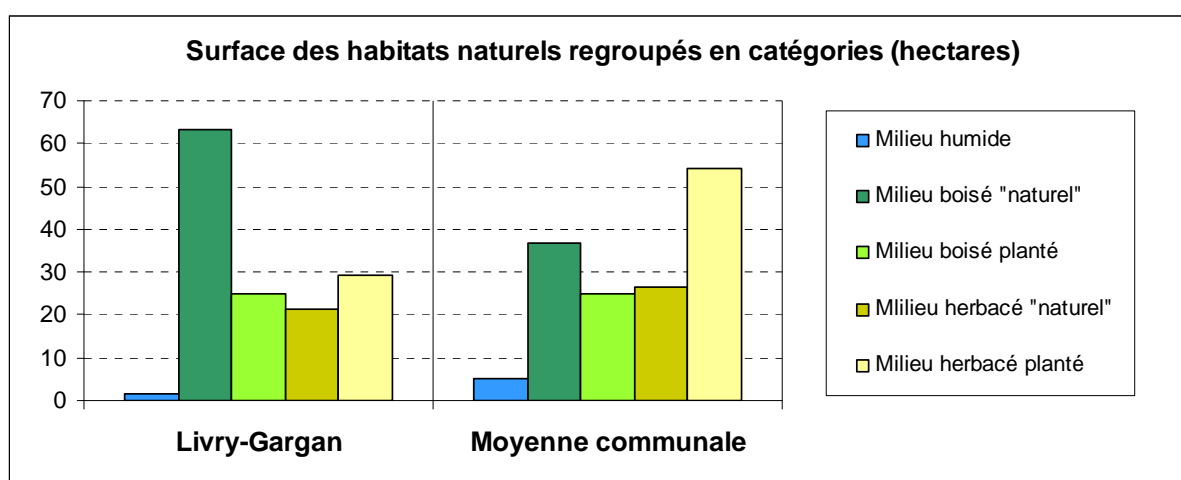
0 250 500 Mètres



4. Analyse par grand type de milieux

La cartographie par grand type de milieux fait apparaître des continuités thématiques : boisées, ouvertes ou humides sur un territoire. Ces grands types de milieux ont été déterminés à partir de la carte des habitats naturels et semi-naturels du CBNBP. Selon l'avis de l'expert flore de l'ODBU, à chaque habitat a été affecté le type de milieu dominant :

Milieu humide	Eaux courantes et stagnantes, végétation des bords d'eaux
Milieu boisé "naturel"	Massifs boisés présentant une dynamique naturelle, milieux de type landes et fruticées
Milieu boisé planté	Boisements ayant été plantés et ne présentant pas encore de dynamique naturelle : alignement d'arbres, boisements récents de parcs, vergers
Milieu herbacé "naturel"	Prairie mésophile, prairies humides, pelouses calcicoles, friches présentant une dynamique naturelle
Milieu herbacé planté	Prairies semées, pelouses des parcs, terrains cultivés, friches récentes



	Milieu humide	Milieu boisé "naturel"	Milieu boisé planté	Milieu herbacé "naturel"	Milieu herbacé planté	Surface totale des habitats naturels
Surface des habitats naturels regroupés par catégories (hectares)						
Livry-Gargan	1,4	63,4	24,7	21,3	29,1	140,0
Moyenne communale	5,1	36,8	24,9	26,5	54,0	142,7
Total département	157	1327	970	1005	2106	5565
Proportion de chaque catégorie d'habitat par rapport à la surface totale de la commune						
Livry-Gargan	0,2%	8,5%	3,3%	2,9%	3,9%	18,8%
Moyenne communale	0,7%	5,4%	3,5%	4,0%	7,2%	20,9%

5. Enjeux de préservation de la biodiversité

Afin de faciliter la compréhension de ces listes de données par rapports aux enjeux de préservation de la biodiversité, les experts du Comité scientifiques de l'ODBU ont élaboré des listes d'espèces et d'habitats dites « à enjeux de préservation pour l'ODBU³ ». Ces espèces et habitats représentent un enjeu prioritaire pour garantir un bon état de la biodiversité en Seine-Saint-Denis.

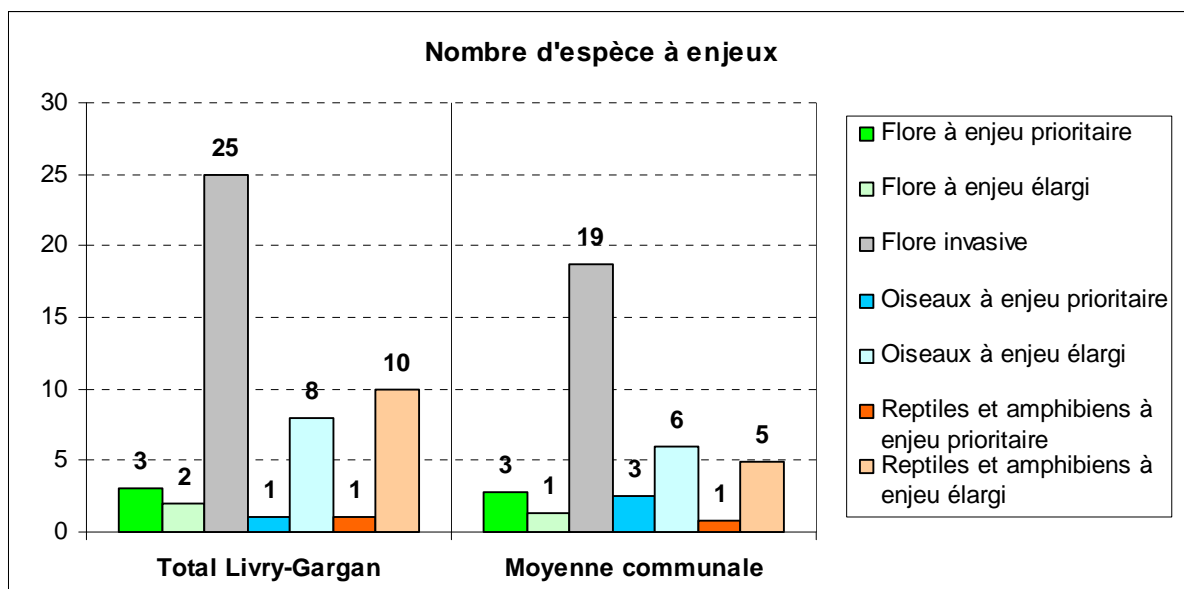
Ces listes sont non exhaustives et sont fonction des données intégrées à la base de données ODBU. Des prospections complémentaires permettraient d'affiner ces enjeux ou de définir d'autres enjeux de préservation.

Les détails relatifs à ces listes sont les suivants :

Type d'enjeu	Explications
Flore <i>Liste issue de l'analyse de l'expert flore de l'ODBU (Conservatoire botanique national du Bassin parisien)</i>	
Flore à enjeu prioritaire (59 espèces)	Espèces à caractère patrimonial pour la Seine-Saint-Denis : rare (présent dans moins de deux communes), protégée au niveau régional ou national. Les sites hébergeant cette espèce sont à protéger et surveiller en priorité.
Flore à enjeu élargi (14 espèces)	Espèces bien représentée en Seine-Saint-Denis et assez rare en Ile-de-France. La Seine-Saint-Denis a un rôle à jouer pour leur préservation.
Flore invasive (61 espèces)	Ces espèces, d'origine non locale mais s'étant acclimatées, se multiplient de façon incontrôlées et menacent les écosystèmes locaux. On distingue les espèces invasives avérées des invasives potentielles qui pourraient devenir invasives avérées à plus ou moins long terme. Il est impératif de ne pas les planter voire de détruire les populations existantes.
Oiseaux <i>Liste issue de l'avis des associations naturalistes partenaires (LPO, CORIF) et de l'analyse de l'expert oiseau de l'ODBU (Muséum national d'Histoire naturelle)</i>	
Oiseaux à enjeu prioritaire (14 espèces)	Espèces à enjeux pour le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis : déterminées lors de l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (concertations entre associations naturalistes et experts), elles regroupent les espèces de l'Annexe 1 de la Directive oiseaux ayant justifiées la création du site et quelques espèces supplémentaires à enjeux sur le site. Les sites hébergeant cette espèce sont à protéger et surveiller en priorité.
Oiseaux à enjeu élargi (10 espèces)	Espèces surreprésentées en Seine-Saint-Denis par rapport à la région atlantique et étant en plus ou moins fort déclin en France (résultat issu de l'analyse des données STOC). La Seine-Saint-Denis pourrait avoir un rôle à jouer pour la préservation de ces espèces.

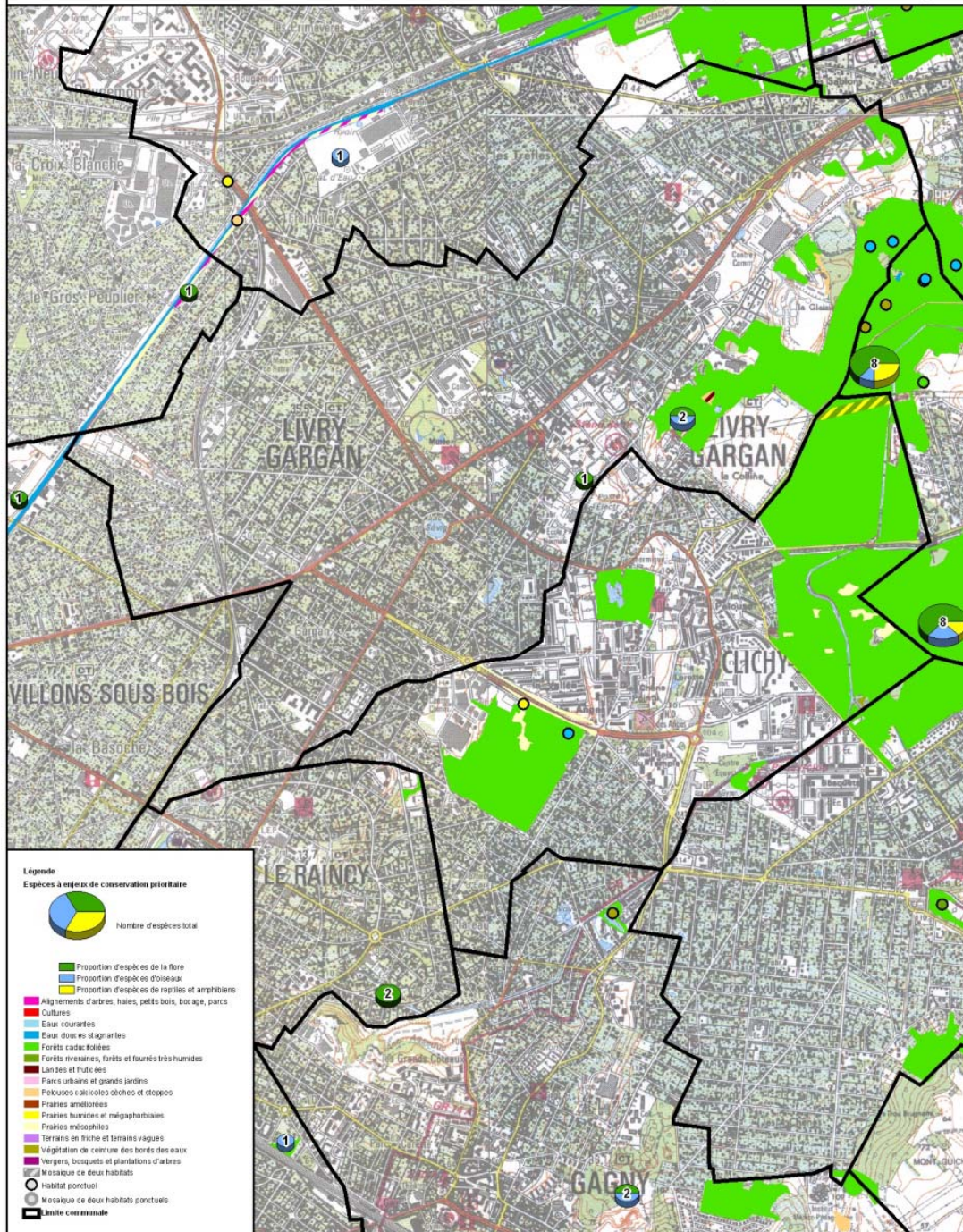
³ La liste complète des espèces et habitats à enjeux de conservation pour l'ODBU est disponible sur demande (écrire à odbu@cg93.fr).

Type d'enjeu	Explications
Reptiles et amphibiens <i>Liste issue de l'analyse de l'expert reptiles et amphibiens de l'ODBU (Muséum national d'Histoire naturelle et Société herpétologique de France)</i>	
Reptiles et amphibiens à enjeu prioritaire (5 amphibiens et 1 reptile)	Espèces à caractère patrimonial pour la Seine-Saint-Denis : espèces bénéficiant de nombreux statuts de protection et rares en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis. Les sites hébergeant cette espèce sont à protéger et surveiller en priorité.
Reptiles et amphibiens à enjeu élargi (7 amphibiens et 3 reptiles)	Autres espèces de reptiles et amphibiens d'origine locales présentes en Seine-Saint-Denis. Ces espèces constituent également un enjeu de préservation.
NB : Il existe également des espèces de faune invasives (Perruche à collier, Tortue de Floride, Coccinelle asiatique, Ragondin...). Cependant, ignorant encore le réel impact de ces espèces sur les écosystèmes locaux et les rapports que les habitants de Seine-Saint-Denis ont pu nouer avec ces espèces, il est délicat de formaliser des conseils généraux de gestion. Il est donc préférable d'agir au cas par cas en fonction de la situation.	
Habitats naturels et semi-naturels <i>Liste issue de l'analyse de l'expert flore de l'ODBU (Conservatoire botanique national du Bassin parisien)</i>	
Habitats à enjeu (17 habitats)	Habitats naturels ou semi-naturels de la végétation inscrits à la Directive Habitat, déterminants pour la création d'une ZNIEFF ou qualifié par l'expert de l'ODBU d'habitats à enjeux en raison de son caractère naturel.



Localisation par sites	Flore			Oiseaux		Reptiles et Amphibiens		Total	Total sans invasive
	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi	Invasive	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi		
Coteaux de l'Aulnoye	3	1	14			1	8	27	13
Parc communal Lefèvre			5		8			13	8
Parc de la Mairie			3		5			8	5
Parc des friches			6	1	4		3	14	8
Parc forestier de la Poudrerie			3				1	4	1
Parc Georges Pompidou			7					7	0
Parc municipal Bellevue			1		5			6	5
Parc Vincent Auriol					4			4	4
Square Herpin			4					4	0
Autres sites		1	16			1	10	28	12
Total Livry-Gargan	3	2	25	1	8	1	10	50	25
Moyenne communale	3	1	19	3	6	1	5	37	18
Total Département	54	11	49	14	10	7	10	156	107

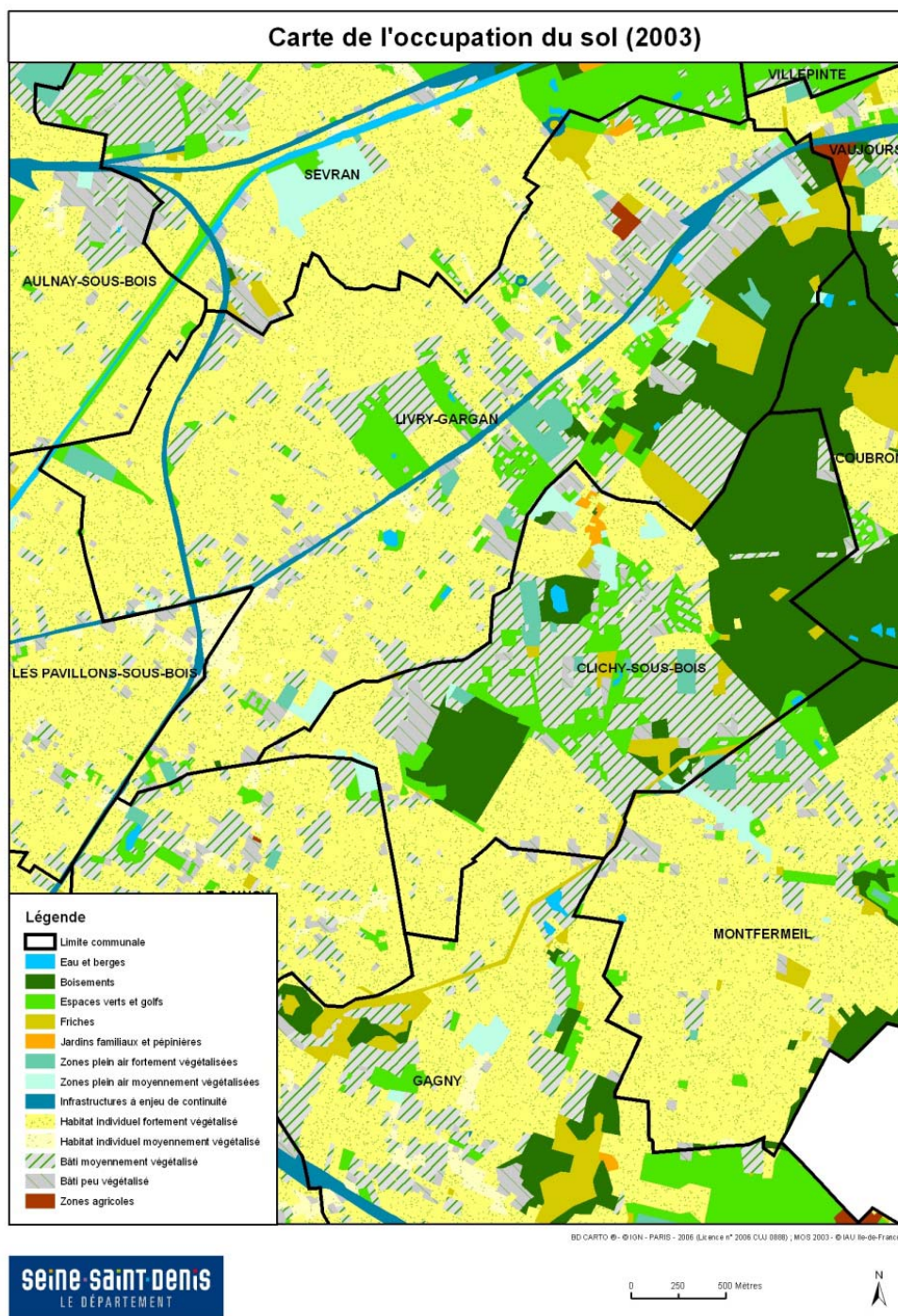
Carte des espèces et habitats à enjeux de conservation prioritaires (2010)



Cette cartographie représente les habitats et le nombre d'espèces à enjeux de conservation prioritaire. La taille du symbole cylindrique est proportionnelle au nombre total d'espèces à enjeux, qui est indiqué en chiffre.

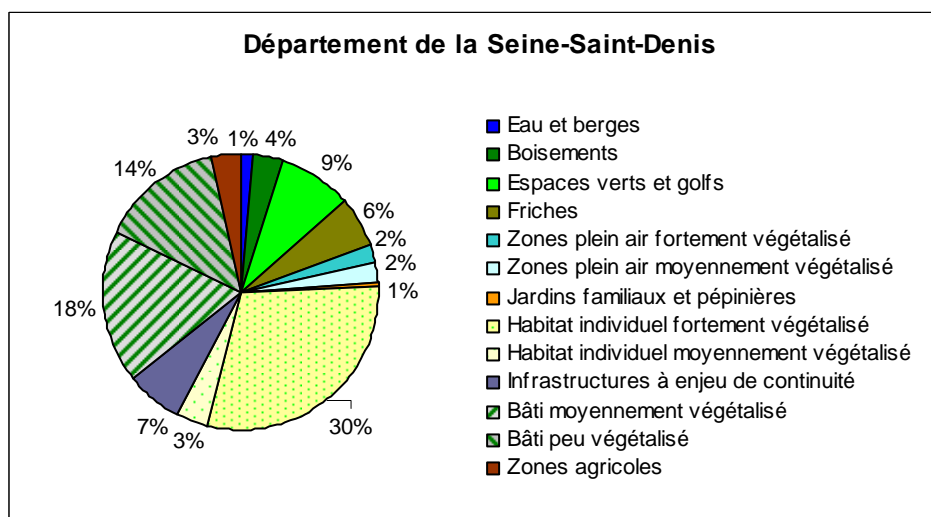
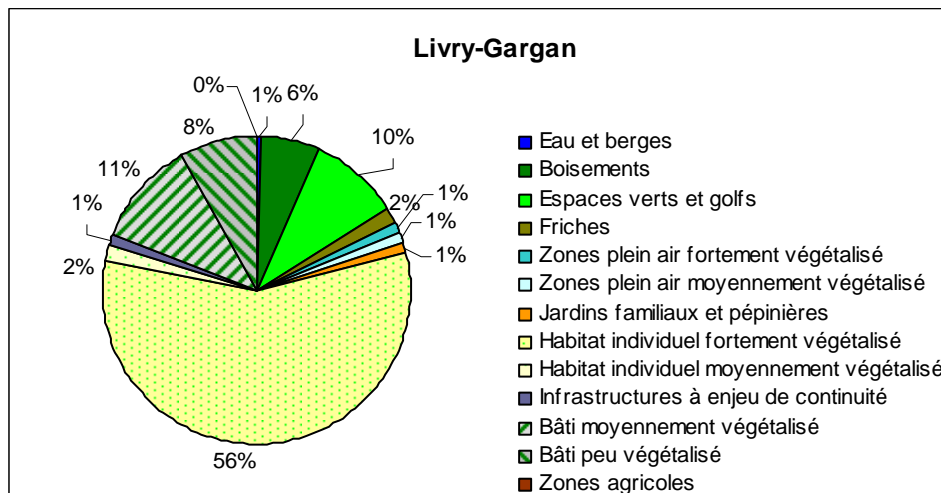
6. Analyses de l'occupation du sol

L'occupation du sol est déterminée à partir d'une photo aérienne (Source : mode d'occupation du sol – IAU Ile-de-France – 2003). Les catégories ont été déterminées en fonction du type d'occupation du sol et de la densité de végétation⁴.



⁴ Une notice d'explication peut être transmise sur demande sur le détail de définition des catégories.

- Proportion de chaque type d'occupation du sol sur la commune concernée comparée à l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis



- Présentation des catégories du mode d'occupation des sols et de la valorisation possible de ces milieux (page suivante)

Légende	Catégorie	Potentialité vis-à-vis de la biodiversité	Valorisations possible
1	Eau et berges : zones composée ou à proximité immédiate d'eaux fermées ou libres	La biodiversité des milieux humides est particulièrement riche et menacée : enjeu pour les poissons, crustacées, amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes...	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones humides Recréer des réseaux de mares Renaturer les berges artificielles
2	Boisements : zones boisées	Les milieux boisés constituent les derniers milieux "naturels" restant en Seine-Saint-Denis. Ils hébergent une riche biodiversité, en particulier en oiseaux, mammifères, insectes et champignons	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les milieux boisés grâce à l'Espace boisé classé Gérer le boisement de façon écologique en laissant du bois mort au sol et en prenant en compte les périodes de reproduction des oiseaux lors des interventions Maintenir des zones de calme, moins fréquentées, à l'intérieur des boisements
3	Espaces verts et golfs : espaces verts dont la gestion est maîtrisée	Les parcs, jardins et golfs, s'ils sont gérés de façon écologique, peuvent héberger une biodiversité riche et variée en raison de la mosaïque de milieux qu'ils peuvent offrir (prairies, buissons, arbustes, arbres...)	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la gestion différenciée des espaces verts : « zéro phyto », plantation d'espèces non invasives... Réaliser un plan de gestion de l'espace vert prenant en compte la biodiversité Effectuer des suivis de la biodiversité permettant d'évaluer la richesse du site et d'améliorer sa gestion
4	Friches : zones de friche, parfois partiellement boisées, le plus souvent non gérées	Les friches sont les milieux les plus riches en termes d'espèces végétales et hébergent également une multitude d'oiseaux ou d'insectes. Leur urbanisation est une source importante de disparition de la biodiversité en milieu urbain.	<ul style="list-style-type: none"> Préserver autant que possible ces milieux : en cas d'urbanisation du site, on peut préserver des parties de la friche plutôt que de créer de vastes surfaces de gazon Dans ce cas maintenir si possible un fonctionnement en réseau de ces friches : limiter leur fractionnement ou la distance séparant deux fragments
5	Zones plein air fortement végétalisées : zones urbanisées composées majoritairement de surfaces en plein air avec une densité de végétation relativement forte (carrières, terrain de sport, hippodrome, décharges)	Mêmes si ces zones de plein air possèdent de vastes surfaces végétalisées, la biodiversité présente est souvent peu riche. Une gestion écologique de ces sites permettrait d'accroître fortement leur potentiel.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place la gestion différenciée des zones végétalisées : laisser des zones en friche, creuser une mare, diversifier les strates (herbacée, arbustive, arborée)
6	Zones plein air moyennement végétalisées : zones urbanisées composé majoritairement de surfaces en plein air avec une densité de végétation relativement faible (cimetières, chantiers)	Ces zones ouvertes sont peu végétalisées mais peuvent héberger quelques espèces, notamment les oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> Les contraintes de gestion de ces sites sont plus importantes mais il est toujours possible de prendre davantage en compte la biodiversité : plantation d'espèces non invasives, diversification des strates (herbacée, arbustive, arborée)
7	Jardins familiaux et pépinières	Ces zones possèdent une grande diversité d'espèces végétales plantées et peut héberger de nombreuses espèces d'oiseaux ou d'insectes si leur gestion est écologique	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'usage de produits phytosanitaires Délimiter des zones non cultivées, refuge de biodiversité

Légende	Catégorie	Potentialité vis-à-vis de la biodiversité	Valorisations possible
8	Habitat individuel fortement végétalisé : densité de végétation relativement forte	Les jardins de ces zones pavillonnaires constituent de vastes espaces végétalisés de façon variés, hébergeant de nombreuses espèces. Leur biodiversité est cependant méconnue et sa préservation passe par la sensibilisation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants sur les conseils pratiques pour préserver la biodiversité dans son jardin (ne pas utiliser de produits phytosanitaires, de plantes invasives, laisser des zones refuges, permettre la circulation des espèces entre les jardins) • Encourager les habitants à devenir acteurs de la biodiversité en participant à des démarches participatives telle que l'observatoire des papillons de jardins
9	Habitat individuel moyennement végétalisé : densité de végétation relativement faible	Cet habitat pavillonnaire en milieu urbain plus dense possède moins de zones végétalisées. Les mêmes démarches peuvent cependant être appliquées pour y préserver la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants sur les conseils pratiques pour préserver la biodiversité dans son jardin : ne pas utiliser de produits phytosanitaires, de plantes invasives, laisser des zones refuges, permettre la circulation des espèces entre les jardins • Encourager les habitants à devenir acteurs de la biodiversité en participant à des démarches participatives telle qu'Observ'acteurs et l'Observatoire des papillons de jardins
10	Infrastructures moyennement végétalisées mais à enjeu de continuité : infrastructures ferroviaires et routières	Les voies ferrées et voiries sont une source de fragmentation de l'espace mais leurs abords végétalisés constituent des continuités écologiques potentielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le rôle de continuité des abords d'infrastructure en garantissant leur mise en réseau, diversifiant les essences et en les gérant de façon écologique.
11	Bâti moyennement végétalisé : zones urbanisées (habitat dense, établissements administratifs, scolaire et de santé, parking...) avec une densité de végétation relativement forte	Les zones bâties sont à priori le moins favorables pour la biodiversité mais il est cependant possible d'y favoriser l'accueil d'espèces.	Préserver des zones végétalisées autour de ces zones bâties, gérées de façon écologique. Aménager des toits végétaux. Lors du réaménagement d'une grande zone, de type Zone d'aménagement concerté, prendre en compte les continuités écologiques potentielles afin d'organiser les espaces non artificialisée de façon cohérente.
12	Bâti peu végétalisé : zones urbanisées (bureaux, commerces, prisons...) avec une densité de végétation relativement faible	Même dans les zones les moins végétalisées la biodiversité peut être présente et valorisée. Un vieux mur de pierre, une ancienne cave, ou un clocher d'église peuvent constituer des habitats favorables à certaines espèces d'oiseaux, de reptiles ou d'insectes...	Préserver les habitats favorables aux espèces présentes dans le bâti : mur de pierre... Aménager des zones végétalisées gérées de façon écologique : toits végétaux, petite zone fauchée...
13	Zones agricoles	Les zones agricoles sont peu présentes en Seine-Saint-Denis et constituent un intérêt variable du point de vue de la biodiversité en fonction de l'intensivité de l'agriculture qui y est appliqué.	Travailler auprès des agriculteurs pour améliorer leurs pratiques : plantation de haies, protection des cours d'eau, agriculture raisonnée...

Annexe :

Présentation de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine

La création, le 12 avril 2005, de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) a constitué un événement fort, qui a concrétisé la volonté du Département, des communes et des intercommunalités, des scientifiques et des associations, de développer des pratiques citoyennes de co-élaboration autour des enjeux liés à la valorisation et à la préservation de la biodiversité.

L'objectif de l'Observatoire est de **donner à tous** et en priorité aux séquano-dionysiens, **l'accès à la connaissance en matière de biodiversité urbaine** (faune, flore, habitats). C'est à la fois un centre de ressources et d'expertises sur la biodiversité de la Seine-Saint-Denis mais aussi un espace d'échanges d'expériences et de débats sur les questions relatives à la préservation et au développement de ce patrimoine naturel.

Les missions principales de cet Observatoire sont de :

- **recueillir les données** relatives à la biodiversité, les valider d'un point de vue scientifique et les intégrer dans une base de données, régulièrement mise à jour ;
- **dresser des états de référence**, effectuer des suivis spatio-temporels de la biodiversité et prévoir son évolution future ;
- **définir des enjeux de préservation de la biodiversité** et des objectifs généraux de gestion à l'échelle du territoire ;
- **animer les réflexions**, à travers l'organisation d'ateliers de travail thématique avec les acteurs concernés ;
- **alimenter le centre de ressources** et devenir une référence sur la thématique de la biodiversité urbaine (fonds documentaire, réseau...)
- **réaliser des porters à connaissance** à l'aide d'assemblages pertinents de données à l'échelle de divers territoires, pour divers acteurs : services départementaux, communes, intercommunalités et aménageurs,
- **diffuser et valoriser** les travaux de l'Observatoire, notamment auprès du grand public ;
- **s'inscrire dans les réseaux** et programmes nationaux, européens et mondiaux.

Le fonctionnement de l'Observatoire repose sur une Charte élaborée en 2006. Elle décrit l'organisation de la structure, les modalités de fonctionnement, ainsi que les règles de versement et de diffusion des données.

L'Observatoire est organisé sur la base de trois comités et d'une structure coordinatrice :

Le comité de suivi rassemble les communes et intercommunalités, les gestionnaires des parcs départementaux, les organismes de recherche et les associations naturalistes partenaires du Département. Il est présidé par Monsieur le Président du Conseil général ou son représentant.

Le comité scientifique regroupe les experts de différentes disciplines liées à la connaissance de la biodiversité. Il est présidé par le Professeur Robert Barbault (Muséum national d'Histoire naturelle).

Le comité de médiation vise à développer les outils de médiation de l'Observatoire pour rendre acteur les séquano-dionysiens et établir une stratégie pour développer le dialogue entre profanes et spécialistes.

La structure coordinatrice est assurée par la Direction des Espaces Verts du Conseil général de la Seine-Saint-Denis sous la responsabilité de Catherine Maurisson et se compose d'un :

- pôle aménagement et gestion : Anne-Laure Benoit, chargée d'études,
- pôle médiation – Maryline Barré, chargée d'études,

- pôle connaissance – Antoine Roulet, chargé d'études.

Le site Internet de l'ODBU est hébergé sur le site de la Direction des Espaces Verts (www.parc93.info/odbu/). Les communes ayant signé la charte ont un accès privilégié à la base de données en ligne. L'actualité de l'Observatoire est présentée dans **une Infolettre trimestrielle**. Les travaux menés par l'Observatoire ou auxquels il a participé sont rassemblés dans **une publication annuelle, « le Biodiversitaire »**.